

Samedi 7 Août 2021- MANOSQUE

Démeunier, La Luzerne, Mirabeau, Tronchet, Redon. A part pour l'un d'entre eux, Mirabeau, ces noms ne vous disent sans doute rien. Pourtant entre le 13 août et le 17 août 1789 ces 5 députés de l'Assemblée Constituante vont examiner différents projets de déclarations avant de les fondre en un seul qui sera proposé à l'Assemblée Constituante. Ce texte fondateur de notre république sera ensuite rédigé dans sa forme définitive et voté par cette Assemblée. Le premier article de ce texte commence ainsi :

Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits

Là je suppose que tout le monde reconnaît l'article premier de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. En préambule de cette déclaration les députés de cette Assemblée Constituante ont voulu préciser ce qui suit :

« Les Représentants du Peuple Français, constitués en Assemblée Nationale, considérant que l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de l'Homme sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption des Gouvernements, ont résolu d'exposer, dans une Déclaration solennelle, les droits naturels inaliénables, et sacrés de l'Homme, afin que cette Déclaration, constamment présente à tous les Membres du corps social, leur rappelle sans cesse leurs droits et leurs devoirs; afin que les actes du pouvoir législatif et ceux du pouvoir exécutif, pouvant être à chaque instant comparés avec le but de toute institution politique, en soient plus respectés; afin que les réclamations des citoyens, fondées désormais sur des principes simples et incontestables, tournent toujours au maintien de la Constitution et au bonheur de tous. »

Quel texte magnifique n'est-ce-pas ? À travers son préambule et ses dix-sept articles, cette déclaration définit des droits « naturels et imprescriptibles » que sont la liberté, la propriété, la sûreté, la résistance à l'oppression, elle reconnaît l'égalité devant la loi et la justice, et elle affirme le principe de la séparation des pouvoirs. Cette Déclaration, très novatrice pour l'époque, et toujours d'actualité plus de 200 ans après sa rédaction a fait l'admiration des peuples de la Terre et c'est ainsi qu'aux yeux de tous la France est devenue le Pays des Droits de l'Homme.

D'ailleurs cette Déclaration a inspiré des textes similaires dans de nombreux pays d'Europe et d'Amérique latine tout au long du XIXe siècle, et c'est sur ce texte que s'appuient les constitutions françaises de 1852, 1946 et 1958. Ainsi le Préambule de la Constitution du 4 octobre 1958 renvoie à la Déclaration de 1789 puisqu'aux termes de son premier alinéa, « *le peuple français proclame solennellement son attachement aux Droits de l'homme et aux principes de la souveraineté nationale tels qu'ils ont été définis par la Déclaration de 1789* ».

La Déclaration universelle des droits de l'homme, signée à Paris le 10 décembre 1948, tout comme la Convention européenne des droits de l'homme, née à Rome le 4 novembre 1950, revendiquent le même héritage.

Mais voilà qu'un homme seul, dans son palais de l'Elysée, a imaginé que d'un coup de plume il pouvait détruire cet héritage. Un autre que lui avait déjà fait la même chose à une époque bien trouble de notre histoire, rappelez-vous la seconde guerre mondiale. Et, encore plus choquant peut-être, une majorité de députés à l'Assemblée Nationale, ont validé ce texte

reniant ainsi le travail remarquable et si novateur réalisé il y a plus de 200 ans par leurs prédécesseurs! Remarquons au passage que 231 députés seulement ont participé au vote! 231 sur les 577 qui composent cette assemblée. Que faisaient les 346 manquants pendant ce temps ? Pourquoi n'ont-ils pas daigné participer à ce vote si important ? Etaient-ils favorables à ce texte ? Y étaient-ils opposés? Je pense plutôt qu'ils s'en fichaient totalement. Or ce sont NOS représentants, ils sont payés (et bien payés) par notre impôt, ils sont à NOTRE service et non l'inverse! Enfin le Conseil Constitutionnel lui-même, conseil qui se veut le garant de nos institutions, n'a pas hésité à valider cette loi à deux réserves près! Quelle HONTE! L'Histoire retiendra ces moments où nos dirigeants, nos élus, nos représentants n'ont pas hésité à remettre en cause les fondements de notre République. Espérons qu'un jour ces personnages devront rendre compte de leurs choix.

En souvenir de nos illustres aînés révolutionnaires, en mémoire des communards de 1871 qui ont été exécutés par milliers, en hommage aux résistants de la guerre de 39-45 qui nous ont permis de retrouver nos libertés cadenassées pendant 4 ans nous nous devons de réagir et si nous sommes là aujourd'hui c'est bien pour marquer notre détermination.

Depuis son arrivée au pouvoir Emmanuel MACRON ne cesse de dresser des pans entiers de la société les uns contre les autres :

Les riches contre les pauvres.

Les gens qui réussissent contre ceux qui ne sont rien.

Les cheminots contre les agriculteurs.

Les retraités contre les plus jeunes.

A cette liste il faut ajouter maintenant les vaccinés contre les non vaccinés. Et au lieu de rassembler les Français on les divise en instaurant une ségrégation (définition du Larousse du mot ségrégation : action de mettre à part quelqu'un, un groupe). C'est bien de cela qu'il s'agit avec ce pass sanitaire, qui n'a de sanitaire que le nom, il vaudrait mieux parler de laisser passer non ? Ce qui à une certaine période bien sombre de notre histoire s'appelait un Ausweis. C'est bien de cela qu'il s'agit lorsqu'on souhaite interdire à certains de travailler : les soignants par exemple, alors qu'ils étaient encensés il y a quelques mois, les pompiers également.

Alors, Monsieur le Président, face à cette attaque en règle des libertés fondamentales ne soyez pas étonné qu'une résistance s'organise. Vous estimez qu'elle est limitée à une part infime de la population mais vous vous trompez et de toutes façons toute forme de résistance commence ainsi. Cela a été le cas lors de la dernière guerre : les résistants, du moins ceux qui osaient afficher leur résistance, étaient fort peu nombreux au début mais c'est tout de même grâce à eux que nous avons retrouvé nos libertés. Nous nous sommes déjà retrouvés à Digne le 17 juillet dernier et nous étions nombreux : un millier, c'est beaucoup pour une petite ville. Le 24 juillet nous nous retrouvions à Forcalquier devant la permanence du député Christophe Castaner, votre ancien ministre de l'intérieur. Le 31 juillet nous étions toujours aussi déterminés à Sisteron et aujourd'hui nous voici rassemblés à Manosque :

Pour crier notre opposition aux mesures liberticides qui viennent d'être adoptées.
Pour refuser que des gendarmes puissent venir déambuler dans les jardins du Prieuré de Salagon près de Forcalquier comme ils l'ont fait le week-end dernier pour découvrir de dangereux « resquilleurs » qui n'auraient pas le précieux sésame, l'horrible Ausweis.

Pour dénoncer le fait que certains Français devraient contrôler d'autres Français pour leur permettre d'accéder à des lieux qui doivent rester ouverts à TOUS.

Alors nous ne perdons pas espoir de retrouver une vie paisible et d'aborder ensemble les vrais problèmes qu'il faut affronter d'urgence à savoir les problèmes environnementaux qui produisent les effets dévastateurs auxquels nous assistons, la pandémie n'étant qu'un de ces effets. Nous avons vu le peu de cas que vous avez fait de la convention citoyenne pour le climat alors que vous aviez promis que ses propositions seraient transmises « sans filtre ». Nous l'avons compris : cette lutte qu'il est urgent de démarrer se fera sans vous.

Albert Camus écrivait dans un éditorial du journal *Combat* : « *La Révolution n'est pas la Révolte. Ce qui a porté la Résistance pendant 4 ans c'est la Révolte. C'est-à-dire le refus entier, obstiné, presque aveugle au début, d'un ordre qui voulait mettre les hommes à genoux* ». Alors, oui, nous nous révoltons!

Patrick FABRE.